



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 13 novembre 2017 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M. André Chouinard, maire
Alain Malenfant, conseiller 1
Jean-Marc Michaud, conseiller 2
Mario Poitras, conseiller 3
Rémi Caron, conseiller 4
Frédéric Lagacé, conseiller 5
Daniel Caron, conseiller 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence d'André Chouinard, maire.

Michel Barrière, directeur général est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

Monsieur le Maire félicite les nouveaux élus et profite de l'occasion pour remercier l'ancienne Mairesse et les conseillers sortants pour leur dévouement au service de la municipalité.

RÉSOLUTION N° 2017-11-248

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Mario Poitras, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-11-249

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-11-250

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Frédéric Lagacé, il est résolu que les comptes totalisant 220 034.39 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 11-2017 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les élus ont reçu un formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » qu'ils doivent remplir et remettre au directeur général dans un délai de 60 jours de leur élection.

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2017-11-251

INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA FORMATION SUR LA LOI 122

Sur la proposition de Rémi Caron, il est résolu d'autoriser le directeur général à s'inscrire à la formation « Les impacts de la loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier » qui sera dispensée par l'ADMQ à Rivière-du-Loup le 17 et 18 janvier 2018. Le coût est de 522 \$ plus les frais de déplacements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2017-11-252

RECONDUCTION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LE PROCHAIN CYCLE

Attendu que les municipalités de moins de 5 000 habitants peuvent reconduire le même rôle pour un deuxième cycle consécutif de trois ans;

Considérant la recommandation de l'évaluateur Stéphan Roy de la firme Servitech, mandataire pour la municipalité, qui a procédé à l'examen objectif du rôle d'évaluation en vigueur (2016-2017-2018);

Sur la proposition de Rémi Caron, il est résolu reconduire le rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2019-2020-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2017-11-253

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – TRAVAUX D'AQUEDUC DU 5^{ÈME} ET 6^{ÈME} RANG EST

Considérant un appel d'offres public en vue de réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc du 5^{ième} et 6^{ième} Rang Est;

Considérant la réception de cinq (5) soumissions;

Considérant l'analyse des soumissions par la firme d'ingénierie Stantec, responsable de la confection des plans et devis;

Sur la proposition d'Alain Malenfant il est résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Léon Chouinard et fils, pour un montant de 274 314.78 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2017-11-254

TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – PROGRAMMATION RÉVISÉE

Considérant que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.*

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Sur la proposition de Mario Poitras, il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-11-255

DEMANDE D'APPUI FINANCIER - PROJET JEUNESSE EN MUSIQUE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Considérant qu'un projet éducatif et d'apprentissage à la musique pour les écoles L'Étincelle, La Source et Vallée-des-Lacs primaire et secondaire a été présenté au conseil municipal en 2016.

Considérant que la municipalité s'est engagée le 5 décembre 2016 à appuyer le projet pour une période de deux ans;

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'accepter la demande d'appui financier au montant de 1 000 \$ pour le « Projet Jeunesse en musique » pour l'année scolaire 2017-2018. Le montant sera pris dans notre enveloppe locale au Fonds de développement du territoire.

Vote pour : 5

Contre : 0

Abstention : 1 - Frédéric Lagacé dont l'enfant bénéficie du programme

RÉSOLUTION N° 2017-11-256

DEMANDE DE DON, PANIERS DE NOËL 2017

Sur la proposition de Rémi Caron, il est résolu de ne pas appuyer Le Comité des paniers de Noël puisqu'il s'agit d'une collecte de fonds publique et que la population de la municipalité est déjà sollicitée par l'organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-11-257

DEMANDE DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE – FÊTE DE NOËL DE SQUATEC

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'appuyer Le comité de la fête de Noël de Squatec afin d'offrir un Noël magique pour les enfants de notre municipalité. Il est de plus résolu de contribuer volontairement au montant de 200 \$ afin d'aider à défrayer l'achat d'un cadeau de 20 \$ pour chacun des enfants de 0 à 9 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-11-258

ACHAT DE LIVRES ET RENOUVELLEMENT DES PÉRIODIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'autoriser l'achat et le renouvellement des livres et périodiques de la bibliothèque municipale pour un montant ne dépassant pas 500 \$ tel que prévu au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-11-259

DÉPLACEMENT DE LA BIBLIOTHÉCAIRE POUR LA RENCONTRE DE SECTEUR

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'autoriser Mme Céline Morin à se déplacer pour assister à la rencontre de secteur qui aura lieu à Trinité des Monts à la fin novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-11-260

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Sur la proposition de Frédéric Lagacé, il est résolu de renouveler l'adhésion de la municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2018 au montant de 1 178.46 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

En conformité avec l'article 1022 du Code municipal, le directeur général dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité et ce, en date du 13 novembre 2017. Les élus reviendront sur le sujet lors du comité de travail du 28 novembre 2017.

RÉSOLUTION 2017-11-261

RÉSOLUTION POUR SIGNATURE – CAISSE POPULAIRE – MAIRE

Sur la proposition Daniel Caron, il est résolu de désigner monsieur André Chouinard, maire, à titre de signataire des chèques, des effets et des documents officiels de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-11-262

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES — ANNÉE CIVILE 2018

Considérant l'article 148 du Code municipal du Québec, lequel prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

En conséquence, sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018 :

Lundi 15 janvier 2018

Lundi 5 février 2018

Lundi 5 mars 2018

Mardi 3 avril 2018

Lundi 7 mai 2018

Lundi 4 juin 2018

Mardi 3 juillet 2018

Lundi 13 août 2018

Mardi 4 septembre 2018

Lundi 1 octobre 2018

Lundi 5 novembre 2018

Lundi 3 décembre 2018

Les séances ordinaires débuteront à 19 h 30 et se tiendront au 150 rue St-Joseph à la salle Joseph-Pelletier ou à la salle Joseph-Viel, sauf avis contraire.

Il est de plus résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général, secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-11-263

RECONSTRUCTION DU CHEMIN DE LA VIEILLE ROUTE

Considérant que le Chemin de la vieille route constitue l'accès principal au Parc national du lac Témiscouata;

Considérant que le Chemin de la vieille route fait partie du réseau routier du ministère des transports,

Considérant que des travaux ont été réalisés au cours de l'été 2017 sur une partie de la route en terre publique, soit l'asphaltage de la route sur une distance de 2.2 kilomètres;

Considérant que des travaux de reconstruction de la route doivent être effectués sur une distance de 1.5 kilomètres, dans le secteur habité de la route;

Considérant que l'achalandage élevé sur cette route crée de l'insécurité aux résidents et aux utilisateurs de la route à cause de l'étroitesse de cette dernière et des inconvénients dus à la poussière;

Considérant qu'il est très urgent de procéder aux travaux requis;

Considérant que des plans préliminaires ont été produits en 2012-2013 et que ces plans ont reçu l'approbation de la majorité des résidents de ce secteur;

Il est proposé par Frédéric Lagacé :

Que la municipalité de Squatec demande à la Direction régionale du Ministère des transports d'inclure prioritairement ce projet à la programmation 2018 des travaux routiers de l'été prochain et que les « évaluateurs » du ministère rencontrent les citoyens concernés à très court terme.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au député-ministre M. Jean D'Amours ainsi qu'à M. Francis Malenfant, directeur du Centre de services du Ministère des transports, à Témiscouata-sur-le-Lac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

MENTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉCOLE DE LA VALLÉE-DES-LACS – CLASSEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES

Monsieur le maire fait la mention de félicitations à l'École de la Vallée-des-Lacs pour la performance de tous les élèves de l'école, de leur rendement et de l'implication des professeurs. De plus, une lettre de félicitations sera envoyée à l'École secondaire Vallée-des-Lacs.

RÉSOLUTION N° 2017-11-264

FERMETURE DES BUREAUX DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Sur la proposition de Rémi Caron, il est résolu de vous informer que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes du vendredi 22 décembre 2017 au mercredi 3 janvier 2018. De retour le jeudi 4 janvier 2018.

RÉSOLUTION N° 2017-11-265

AMÉLIORATION DE LA COORDINATION, DE LA FORMATION ET DES ÉQUIPEMENTS DES SERVICES D'URGENCE EN RECHERCHE ET SAUVETAGE EN MILIEUX ISOLÉS ET NAUTIQUES AU TÉMISCOUATA

Attendu que le territoire de la MRC de Témiscouata comporte de nombreuses zones isolées qui sont éloignées des axes routiers et donc inaccessibles avec les moyens de transport conventionnels;
Attendu que le territoire de la MRC de Témiscouata comporte de nombreux lacs dont plusieurs sont fréquentés par des citoyens pendant les saisons estivale et hivernale;

Attendu que l'économie du Témiscouata repose en bonne partie sur des activités telles que l'exploitation forestière et l'acériculture qui se déroulent dans ces zones et que par conséquent, un grand nombre de travailleurs sont amenés à travailler en milieux isolés;

Attendu que plusieurs activités récréotouristiques très populaires au Témiscouata comme la randonnée en motoneige ou en véhicule tout terrain, dans des portions isolées du territoire ou à fréquenter des zones nautiques;

Attendu qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des personnes qui travaillent en milieu isolé ou nautique et qui y pratiquent des activités récréotouristiques en ayant des services d'urgence et de recherche et sauvetage (R-S) efficaces qui desservent l'ensemble du territoire témiscouatain;

Attendu qu'Auclair, Dégelis, Pohénégamook, Saint-Louis-du-Ha! Ha! et Saint-Michel-du-Squatec sont les cinq municipalités qui se partagent le territoire de la MRC de Témiscouata en ce qui a trait à l'intervention d'urgence en milieu isolé;

Attendu que Témiscouata-sur-le-Lac est la seule municipalité de toute la région offrant un service d'intervention d'urgence en milieu nautique, pour l'instant;

Attendu que le Service Sécurité Incendie de Saint-Michel-du-Squatec Caserne 43 offre le service d'intervention d'urgence en milieux isolés pour les municipalités de Saint-Michel-du-Squatec, de Lac-des-Aigles, de Biencourt, de Lejeune et de Sainte-Rita;

Attendu que le Secrétariat en recherche et sauvetage de Sécurité publique Canada procède à l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage dont l'objectif est: « d'améliorer l'efficacité, l'efficience, le facteur économique et l'innovation des activités de recherche et de sauvetage en ce qui concerne les objectifs de prévention et d'intervention du Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS) »;

Attendu que ce fonds permet de financer des projets qui ont des retombées positives importantes sur l'organisation des services de R-S et qui auront pour effet d'accroître de façon significative la sécurité des individus;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique du Québec a déposé une demande dans le cadre de l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage de Sécurité publique Canada dans le but de financer le projet « Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata », développé au Témiscouata;

Attendu que ce projet a pour objectif général d'augmenter le niveau de sécurité des individus se trouvant en milieux isolés et nautiques par l'amélioration des pratiques, des connaissances et des capacités des Services en sécurité incendie ayant des responsabilités relatives à ces types d'intervention ;

Attendu que ce projet prévoit la préparation et la mise en œuvre d'un protocole d'intervention de recherche et sauvetage et d'évacuation médicale hors du réseau routier qui aura pour effet de mieux coordonner les efforts des différents intervenants et d'accroître l'interopérabilité;

Attendu que ce projet prévoit l'acquisition d'équipements destinés aux opérations de R-S et d'évacuation médicale en milieux nautiques et isolés ainsi que la formation des sauveteurs des casernes concernées;

Attendu que la MRC de Témiscouata reconnaît l'expertise des Services de sécurité incendie des municipalités en matière de R-S et d'intervention d'urgence en milieux isolés et nautiques et qu'elle désire les soutenir dans le but d'augmenter la sécurité de ses citoyens et de favoriser le développement des activités en milieux isolés et nautiques;

Attendu qu'il est nécessaire que l'ensemble des Services de sécurité incendie et des intervenants d'urgence collaborent afin d'améliorer leurs pratiques et de favoriser une meilleure coordination des opérations pour accroître la sécurité des personnes en milieux isolés et nautiques;

Attendu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec juge nécessaire de veiller à l'amélioration continue des services d'urgence et de R-S en milieux isolés et nautiques pour assurer la sécurité de toute personne qui pourrait être en détresse dans une portion isolée du territoire témiscouatain;

Attendu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec reconnaît l'importance de travailler de façon concertée avec les autres partenaires du Témiscouata afin d'assurer un niveau de sécurité optimal aux personnes se trouvant en milieu isolé;

Il est proposé par Mario Poitras:

Que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec appui le projet développé par la MRC de Témiscouata qui a été déposé par le ministère de la Sécurité publique du Québec au Secrétariat en recherche et sauvetage de Sécurité publique Canada dans le cadre de l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage visant à améliorer l'efficacité des services d'intervention en milieu isolé par l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole local d'intervention d'urgence en R-S, l'acquisition d'équipements de sauvetage et la formation des équipes de recherche et de sauvetage en milieu isolé;

Que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec juge que les demandes en équipements et en formations qui sont présentées dans le projet « Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata » sont celles qui permettront de bonifier le plus significativement le niveau de sécurité des individus;

Que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec s'engage à investir financièrement la somme de 2 500\$ dans le projet afin que celui-ci se réalise dans sa pleine mesure et permette aux services d'urgence de R-S en milieux isolés et nautiques d'être plus efficaces dans leurs interventions;

Que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec s'engage à collaborer avec la MRC de Témiscouata, les municipalités du territoire et tout autre partenaire pertinent afin de produire un protocole local d'intervention d'urgence en R-S pour le Témiscouata et de le réviser annuellement;

Que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec s'engage à acquérir les équipements présentés dans la demande et à payer les coûts de formation pour les équipiers de sa caserne de sécurité incendie;

Que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec s'engage à respecter l'échéancier du projet et à ne dépenser aucune somme avant que le projet ait été approuvé par Sécurité publique Canada et qu'il lui soit permis de le faire;

Que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec s'engage à publiciser les actions posées dans le cadre de ce projet et à souligner la participation de Sécurité publique Canada;

Que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec s'engage à respecter les modalités du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage et à fournir toutes les pièces justificatives qui pourraient être exigées;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING – OCTOBRE 2017

Le directeur général fait état des réservations des chalets au camping pour le mois d'octobre 2017. Il y a eu 35 nuitées.

Je, Michel Barrière, directeur général certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directeur général

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 21:00 hrs

En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général